



DEPARTEMENT DU CALVADOS
VILLE DE FALAISE

ARRETE DU MAIRE n° 08-204

**portant réglementation du stationnement
RUE GONFROY FITZ ROU
PLACE EDWARD HOLMAN**



- SERVICES TECHNIQUES -

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales de la République ;

VU le Code de la Route et, notamment, ses articles L.411-1 & R.411-5 ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement Rue Gonfroy Fitz Rou et Place Edward Holman,

ARRETE :

ARTICLE 1er -

Le stationnement est interdit *rue Gonfroy Fitz Rou*, devant le n°12, et *Place Edward Holman*, devant le bureau de tabac.

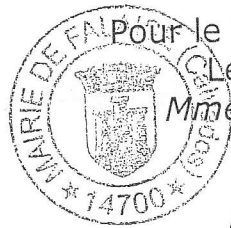
ARTICLE 2-

Une matérialisation au sol (bandes jaunes) sera apposée pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 –

Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le dix neuf novembre deux mille huit.



Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-Adjoint,
Mme Elisabeth JOSSEAUME.

PREFECTURE DU CALVADOS

26 NOV. 2008

COURRIER

TRANSMIS A LA PREFECTURE
DU CALVADOS & AFFICHE,
le

21 NOV. 2008

Copie :

- * SERVICES TECHNIQUES
- * SAPEURS-POMPIERS
- * GENDARMERIE
- * POLICE MUNICIPALE
- * PRESSE